

LE CENDREDEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 24 septembre 2020.

Date de la séance : 1^{er} octobre 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 23

Absent avec procuration : 6

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mmes Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Damien BONJEAN procuration à M. José MAGALHAES - M. Jacques DUBOISSET procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Adrienne LIBIOL procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°20/10/01/006

OBJET : Convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Monsieur PRESLE rappelle que depuis 2015, Clermont Auvergne Métropole met à disposition des communes, un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

La convention d'adhésion à ce service, arrivant à son terme (cf. délibération n° 18/12/19/004 en date du 19 décembre 2018), il est nécessaire de la renouveler. La nouvelle convention entrera donc en vigueur au 1er janvier et s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2021.

Clermont Auvergne Métropole imputera à la commune un montant annuel prévisionnel établi sur le nombre d'actes instruits au cours de l'année précédente et enregistrés par le service instructeur multiplié par le coût de l'acte, selon la typologie précisée dans la fiche de coût jointe en annexe 1 (315 € par Equivalent Permis de Construire par exemple). Une régularisation sera ensuite opérée à la fin de chaque exercice.

Monsieur PRESLE propose de signer la convention concernant le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, annexée à la présente délibération. L'annexe des coûts est également jointe à la convention. Présenté à la commission « finances, urbanisme et aménagement du territoire » lors de sa séance du 21 septembre 2020, ce dossier a reçu un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- Autoriser le Maire ou l'Adjoint à l'urbanisme à signer la convention concernant le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 07/10/2020
Reçu en préfecture le 07/10/2020

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.